Le cimetière communal

Actualités

Concessions expirées : renouveler votre contrat

La Municipalité a constaté plusieurs concessions dont les contrats n'ont pas été renouvelés.

Si vous, ou l'un de vos proches, êtes titulaire d'une concession et constatez la présence d'un écriteau sur celle-ci, merci de vous manifester au service funéraire de la Mairie, aux horaires d'ouverture.

Nouvelle procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière

De nombreuses concessions ne sont plus entretenues par les familles. Conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour des raisons de bon ordre et de décence du cimetière, **une procédure de reprise des concessions va être engagée** .

Un entretien naturel du cimetière

Dans le respect de la préservation de l'environnement, la commune a mis en place des méthodes alternatives d'entretien du cimetière.

Un entretien "zéro phyto" est un cimetière écologique qui est entretenu sans aucun produit phytosanitaire dangereux pour l'environnement.

Comme les espaces verts de la commune, le cimetière est amené progressivement à devenir un véritable élément de la trame verte urbaine : il est le refuge d'une biodiversité local et joue un rôle dans l'équilibre des écosystèmes.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08